

Onze arrêtés temporaires expirés

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucun texte n'est retiré du recueil.** Un acte éteint reste un acte qui a existé, et un recueil dont des textes disparaissent n'est plus opposable.

#	Objet	Pris le	Date de fin	Éteint depuis
1	Travaux de voirie	12/03/2024	30/06/2024	2 ans 1 mois
2	Déviation provisoire	04/09/2024	31/12/2024	1 an 7 mois
3	Occupation de chantier	18/11/2024	28/02/2025	1 an 5 mois
4	Fermeture d'un équipement	07/01/2025	31/03/2025	1 an 4 mois
5 à 9	5 arrêtés de circulation	2025	2025	de 8 à 14 mois
10	Réglementation de marché	03/02/2026	30/04/2026	3 mois
11	Interdiction temporaire	11/03/2026	31/05/2026	2 mois

Aucun de ces onze textes ne produit d'effet, et c'est précisément ce qui les rend gênants. Un administré qui consulte le recueil trouve onze textes qui semblent en vigueur, et rien sur le document ne dit qu'ils sont éteints.

Ce qui est proposé

Élément	Contenu	Charge
Nature	Un arrêté unique constatant l'extinction des onze	1 acte, 1 signature
Contenu	Date de fin de chacun, recopiée de son propre texte	—
Effet sur le recueil	Les onze y restent, avec la mention	—
Effet juridique	Aucun — les textes étaient déjà éteints	—

La dernière ligne mérite d'être dite : cet arrêté ne change rien au droit. Il change ce que lit celui qui consulte le recueil, et c'est là tout son objet.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.